

Séance ordinaire du 10 avril 2017



2017-04
64

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 avril 2017 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

- Josée Nadeau, Josée Beaudoin et Séléna Lessard, Jacob Fortier et Alicia Drouin, élèves de 4e année de l'école Roy / St-Louis présentent le Mini Relais pour la vie et invitent les citoyens à venir marcher. La totalité des dons sera remis à la Société Canadienne du cancer
 - Lieu: École Roy / St-Louis
 - Date: 19 mai 2017
 - Heure: 18h30 à 23h
- M. Frédéric Poulin félicite l'équipe de hockey local, le Métal Labonté, qui a remporté la série contre le TGC de St-Gédéon.

2017-04
65

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01** - Séance ordinaire du 13 mars 2017
 - 04.02** - Séance extraordinaire du 16 mars 2017
 - 04.03** - Séance extraordinaire du 27 mars 2017
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06 - CORRESPONDANCE**
 - 06.01** - Bordereau de correspondances
 - 06.02** - Avis d'opération
- 07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 07.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 07.02** - Écocentre - Tarification 2017
 - 07.03** - Écocentre - Récupération de tubulure
 - 07.04** - Écocentre - Journée gratuites gros rebuts
 - 07.05** - Offre de service EAUGIC
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 08.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mars 2017 et des engagements du mois
 - 08.03** - Facturation des frais pour examen
 - 08.04** - Embauche d'un brigadier - remplacement 1 mois
- 09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 09.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
 - 09.02** - Vente d'un terrain 8e rue Ouest
 - 09.03** - Modification emprise 24e Rue Est (route Pépin)
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
 - 10.01** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02** - Congrès et renouvellement d'adhésion au Village-relais
 - 11.03** - OMH - Rapport d'approbation budgétaire
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 12.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances
 - 12.02** - Comptes du mois de mars 2017 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Rapport des heures supplémentaires du mois de mars 2017
 - 12.04** - Dons et commandites
 - 12.05** - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016
 - 12.06** - Remboursement des frais de cellulaire
- 13 - LÉGISLATION**
 - 13.01** - Adoption du règlement # 482-2017
 - 13.02** - Adoption du règlement # 483-2017
 - 13.03** - Adoption du règlement # 484-2017 - séance du conseil
 - 13.04** - Adoption du règlement # 485-2017 - revitalisation
- 14 - DIVERS**
 - 14.01** - Plan de prévention de la municipalité - politique
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, et résolu à l'unanimité de retirer le point 5 «Première période de questions» et d'adopter l'ordre du jour avec la modification.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2017-04
66**

04.01 - Séance ordinaire du 13 mars 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2017-04
67**

04.02 - Séance extraordinaire du 16 mars 2017

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2017-04
68**

04.03 - Séance extraordinaire du 27 mars 2017

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'avril 2017. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- 6.01.01 : Journée de Formation de Association Québécoise d'urbanisme
- 6.01.02: Calendrier des évènements de Destination Beauce
- 6.01.03: Défi tour de Beauce
- 6.01.05: Invitation 150e Parti Libéral

Autre document important transmis par la direction générale:

- 6.01.04 Recyc-Québec, collecte sélective des matières recyclable - troisième et dernier versement de la compensation 2015.

06.02 - Avis d'opération

Dépôt d'un accusé de réception concernant un projet en cours de processus.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de mars 2017 est de:

- Déchets industriels et commerciaux 21.23 T.M. /5 semaines;
- Déchets résidentiels 41.19 T.M. /5 semaines;
- Matériaux secs 24.30 T.M. /5 semaines;
- Recyclage industriel et commercial 13.57 T.M. /5 semaines;
- Recyclage résidentiel 14.20 T.M. /5 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2017 est de 600 tonnes métriques, soit une moyenne de 50 T.M. par mois.

**2017-04
69**

07.02 - Écocentre - Tarification 2017

Attendu le contrat de service entre la municipalité La Guadeloupe et Services Sanitaires Denis Fortier;

Attendu les frais encourus pour la récupération de matelas;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'apporter les modifications suivantes à la tarification de l'Écocentre :

- Matelas : non-résidents 15\$ / objet
- Matériaux, meubles et équipements métalliques (réfrigérateur, laveuse, sècheuse, BBQ...) : non-résidents 5\$ / objet

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2017-04
70**

07.03 - Écocentre - Récupération de tubulure

Attendu l'intérêt de la municipalité d'offrir la récupération de la tubulure d'érablière;

Attendu qu'il y a possibilité de partenariat avec l'entreprise Environek à Saint-Malachie pour la récupération de tubulure;

Attendu que pour rentabiliser ce partenariat, la broche, les raccords et les chalumeaux doivent être retirés de la tubulure et des tuyaux maitres;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu que la municipalité, par le biais de l'Écocentre:

- Offre le service de récupération de tubulure "propre" et tubulure sans broche pour l'exercice 2017, aux résidents propriétaires d'une érabilère, aux taux suivants:

Type de récupération	Coût pour la municipalité	Revenu	Frais chargés aux citoyens
Tubulures maître et de dimension 5/16 "propres" (sans chalumeau, raccord et broche, etc.)	Transport 100\$ /tm	250 \$ tm	Gratuit
Tubulures sans broche mais autres composantes toujours sur les tubes	Transport 100\$ /tm	0\$	170\$ / tonne 0.17 / kg
Tubulure avec broche et composantes	Transport 100\$ /tm + 100\$ /tm = 200\$ tm	0\$	Refusée

- Refuse la tubulure avec broche

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04 71 07.04 - Écocentre - Journée gratuites gros rebuts

Attendu que le service de cueillette des déchets monstres n'est plus offert sur le territoire de la municipalité;

Attendu les demandes des citoyens durant l'année pour faire amasser leurs déchets monstres;

Attendu le succès des journées gratuites à l'Écocentre offertes aux citoyens en 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- que l'Écocentre offre des journées gratuites pour permettre aux citoyens de venir porter leurs déchets monstres:
 - 19 et 20 Mai
 - 15 et 16 septembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04 72 07.05 - Offre de service EAUGIC

Attendu la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMROT, dont les objectifs principaux sont :

- Réduire d'au moins 20% la quantité moyenne d'eau distribuée par personne
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 m³ par jour par kilomètre de conduite;

Attendu les coûts importants liés à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution de l'eau potable, soit 4.05\$/m³ pour un total de 659 543\$ (bilan 2015 du MAMOT);

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu:

- d'accepter l'offre de services de NégaWatts Production «L'EAUGIC - Pour une utilisation efficace de l'eau», comprenant :
 - Service d'accompagnement, formation, suivi et rédaction du rapport à 2 500\$
 - Achat de 250 trousseaux à 8.00\$ ch. coût total de 2 000\$

- d'afficher l'offre d'emploi «Agent de sensibilisation à l'économie d'eau»

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2017-04
73**

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 8 mars 2017.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2017 dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2017-04
74**

08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mars 2017 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de mars 2017 pour un montant de 25 950.87 \$
- les engagements du mois d'avril reliés au service d'incendie, au montant de 12 155.00 \$

Adoptée unanimement.

**2017-04
75**

08.03 - Facturation des frais pour examen

Attendu qu'en certaine situation, e des examens de pompiers sont donnés à la caserne de St-Évariste par un instructeur externe et que les pompiers présents pour l'examen proviennent de services incendie de d'autres municipalités;

Attendu que cette situation engage des frais pour le Service incendie de la Haute-Beauce:

- Ouverture de la caserne, utilisation des équipements du service, électricité, etc...

Attendu que lors de ces examens, selon le nombre de candidat présent, la présence d'assistant peut-être nécessaire et que ces assistants sont (des) pompiers du Service incendie de la Haute-Beauce;

Attendu que le Service incendie de la Haute-Beauce doit rémunérer ces pompiers lorsqu'ils agissent comme assistants de l'instructeur;

Attendu les recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu:

- de facturer
 - sans assistant: 200\$ par jour pour la location de la salle;
 - avec assistant: 65\$/ heure par assistant. La location de la salle est incluse dans ce taux.
- de répartir cette facture au prorata de pompiers présents pour chacune des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2017-04
76**

08.04 - Embauche d'un brigadier - remplacement 1 mois

Attendu l'avis de M. Charles-Aimé Tardif, brigadier, concernant un arrêt maladie débutant le 25 mai 2017 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017;

Attendu qu'il y a lieu de trouver un remplaçant pour la période d'arrêt de M. Tardif;

Attendu l'horaire de service, de M. Charles-Aimé Tardif :

- lundi et mercredi: 11:20 à 11:50 et 12:20 à 12:50
- mardi, jeudi et vendredi: 1:20 à 11:50 et 12:20 à 12:50 et 14:30 à 15:00
- total 6h30 par semaine;

Attendu les candidatures reçues;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu:

- d'engager M. Gilles Benoit du 25 mai au 22 juin 2017
 - Salaire: 12\$/h
- que M. Tardif forme M. Gilles Benoit durant une période de 2 jours et que cette période de formation soit rémunérée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Aucun procès-verbal à déposer

**2017-04
77**

09.02 - Vente d'un terrain 8e rue Ouest

Attendu les discussions intervenues entre M. Denis Tanguay et la direction générale de la municipalité;

Attendu la résolution 2016-07-151 "Vente de terrains à Construction Maryl inc" détaillant la vente de trois unités situées sur la 8e Rue Ouest;

Attendu que les contrats d'acquisition ne sont toujours par notariés;

Attendu le document déposé et signé par Les Constructions Maryl confirmant le retrait de l'unité # 1 (lot 24-B) de l'entente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu que la municipalité de La Guadeloupe

vende à M. Denis Tanguay le lot 24B-20 du Rang A du canton de Forsyth le tout tel qu'il apparaît au projet de plan cadastral, préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- Description du terrain
 - Façade: 44.28 mètres (145.27 pieds)
 - Profondeur moyenne: 40.47 mètres (132.77 pieds)
 - Superficie: 1 808.70 m² (19 461.15 p²)
- Prix:
 - 19 461.15\$ (1.00\$ / p²)
- Conditions liant le vendeur:
 - Le terrain est vendu arpenté, piqueté et cadastré. À cette fin le conseil mandate M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, pour la préparation du plan d'arpentage, le piquetage et l'enregistrement d'un lot distinct au registre foncier du Québec. S'il y a lieu, il est également mandaté pour la préparation de la désignation technique du terrain.
 - L'achat de lattes décoratives pour clôturer le fond du terrain, valeur de 700\$. L'installation est au frais de l'acheteur.
 - Le partage à part égale des frais pour l'installation d'une clôture côté Ouest, afin de délimiter le terrain avec celui de la municipalité, valeur de 1 200\$.
 - Le raccordement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires.
- Signataires municipaux:
 - Il est également résolu de mandater Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Rosaire Coulombe, maire, pour la signature des documents notariés.
- Autres précisions:
 - M. Tanguay informe le conseil qu'il choisit de procéder devant Me Mario Mathieu, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2017-04
78**

09.03 - Modification emprise 24e Rue Est (route Pépin)

Attendu le projet d'élargissement de l'emprise de la 24e Rue Est (route Pépin), à la hauteur des lots 32A, 32B et 33A, afin d'atténuer la courbe prononcée, de réduire la pente abrupte, de sécuriser le bas de la pente qui est traversé par un ruisseau profond;

Attendu le plan proposé par l'arpenteur-géomètre;

Attendu l'échange prévu des terrains adjacents avec le propriétaire M. Raymond Gilbert

- Lot Partie 35B-2, superficie approximative 326.2 m²
- Lot Partie 35B, superficie approximative 993.3 m²
- Lot Partie 32A- rang 13 Sud et 35B- rang 14 Sud, superficie approximative 600.1 m²

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu:

- de fixer le coût des terrains à 0.30\$/m².
- d'attendre que la rénovation cadastrale soit terminée.
- de reporter la transaction à la fin des travaux.

Il est également proposé de mandater:

- M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, pour la préparation technique du dossier avant et après les travaux.
- Me Christine Talbot, notaire, pour la préparation de l'acte de vente/échange.

- M. Rosaire Coulombe, maire, et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, pour la signature des actes légaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 04 avril 2017

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

**2017-04
79**

11.02 - Congrès et renouvellement d'adhésion au Village-relais

Attendu que l'adhésion de la municipalité à la Fédération des Village-relais est échue;

Attendu que la Fédération des Villages Relais organise un 7e congrès annuel du 24 au 26 mai 2017 à Maniwaki;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu de:

- renouveler l'adhésion de la municipalité au Village-relais;
- ne pas participer au congrès de 2017

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2017-04
80**

11.03 - OMH - Rapport d'approbation budgétaire

Attendu le dépôt du document " rapport d'approbation - Budget 2017" de la Société d'Habitation du Québec, concernant l'office municipal d'Habitation de La Guadeloupe, en date du 2017-03-17

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu d'adopter le rapport d'approbation de la SHQ concernant l'OMH de La Guadeloupe portant la contribution de la municipalité pour l'année 2017 de 8 487\$ à 8 657\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2017-04
81**

12.02 - Comptes du mois de mars 2017 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de

distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu:

- que les comptes du mois de mars 2017 au montant total de 230 098.72 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	75 446.05 \$
• Comptes à payer	90 775.26 \$
• Salaires nets versés	40 062.25 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>23 815.16 \$</u>
• Total	230 098.72 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'avril 2017 pour un montant total de 101 675.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de mars 2017

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de mars 2017.

**2017-04
82**

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- International Circus Artist, par Guillaume Blais 250\$ / spectacle présenté au Ranch Gagnon, pour un maximum de 1 000\$.
- Fondation Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches 0\$
- Corps de Cadets 2680 de la Haute-Beauce ... 100\$
- Projet Jeunes-Vieux ... 100\$

Adoptée unanimement.

12.05 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016

La directrice générale transmet au conseil les informations préliminaires de la vérification financière pour l'exercice 2016:

- Le surplus d'exercice sera de 16 460\$
- Les réserves financières municipales:
 - Éco centre : 48 967 \$
 - Fonds de roulement : 125 716 \$
- Soldes disponibles de règlement d'emprunt : 185 490 \$
- Excédent de fonctionnement non affecté : 126 142\$

La présentation détaillée du rapport financier 2016, au comité plénier, sera cédulée en mai 2017

Le dépôt du rapport financier 2016 se fera lors d'une séance ultérieure

**2017-04
83**

12.06 - Remboursement des frais de cellulaire

Attendu que la municipalité offre à certains employés de :

- Fournir un cellulaire à des fins professionnelles
- Rembourser l'employé du tarif de base, s'il utilise son cellulaire personnel

Attendu que les employés du service des loisirs utilisent leur cellulaire personnel à des fins professionnelles;

Attendu le tarif de base offert à la municipalité de La Guadeloupe

- 2015-2016, 15.00\$ / mois
- 2017, 16.96\$ / mois

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu de rembourser les employés du service des loisirs soit, la Directrice des loisirs, la Technicienne des loisirs et le Préposé à l'entretien des équipements, terrains et installations, au montant du tarif de base mensuel applicable, depuis leur embauche, sauf si ces frais ont déjà été déboursés à l'employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

**2017-04
84**

13.01 - Adoption du règlement # 482-2017

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par l'adoption des règlements :

- 382-2007
- 399-2008
- 409-2009 (annulé)
- 414-2010
- 424-2011
- 432-2011
- 442-2012
- 465-2015

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications des plans d'affectation du sol, périmètre urbain et périmètre rural, du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est :

- de mettre à jour la zone inondable de la Rivière le Bras, dans le secteur de la 26e Avenue;
- de corriger le plan d'affectation des sols afin de le rendre conforme à l'exclusion no 351102 obtenue de la CPTAQ dans le secteur de la 17e rue Est;

ATTENDU que les relevés de la zone inondable ont été mis-à-jour par un arpenteur géomètre;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au

siège no 2, M. Richard Morin le 13 février 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement # 482-2017, a été tenue le 21 mars 2017 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14e Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement no 482-2017 intitulé :

RÈGLEMENT 482-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LES PLANS D'AFFECTATION DU SOL QUI LUI SONT ANNEXÉS

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les plans d'affectation des sols périmètre urbain et périmètre rural, annexés au plan d'urbanisme du règlement #370-2007 sont modifiés de la façon suivante :

ANNEXE A (AVANT)

ANNEXE B (APRES)

1A- Plan d'affectation du sol urbain et rural - zone inondable 26e Avenue

1B- Plan d'affectation du sol urbain et rural - zone inondable 26e Avenue

2A - Plan d'affectation du sol urbain et rural - Zone AG

2B - Plan d'affectation du sol urbain et rural - Zone AG

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion : 13 février 2017

Adoption du projet de règlement : 13 février 2017

Avis public d'Assemblée de consultation : 1er mars 2017

Assemblée publique de consultation : 21 mars 2017

Adoption du règlement : 10 avril 2017

Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :

Avis public de l'entrée en vigueur :

Rosaire Coulombe
Maire
trésorière

Christiane Lacroix
Directrice générale & secrétaire

**2017-04
85**

13.02 - Adoption du règlement # 483-2017

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement de zonage portant le numéro 373-2007 modifié par l'adoption des règlements :

- 383-2007
- 397-2008
- 398-2008
- 410-2009 (annulé)
- 415-2010
- 425-2011
- 433-2011 (annulé)
- 441-2012
- 443-2013

- 453-2016
- 466-2015

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modification des plans de zonage en périmètre urbain et périmètre rural ainsi que de la carte de la zone inondable, du règlement 373-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de :

- mettre à jour les plans de la zone inondable de la Rivière le Bras, dans le secteur de la 26e Avenue
- corriger le plan de zonage afin de le rendre conforme à l'exclusion no 351102 obtenue de la CPTAQ dans le secteur de la 17e rue Est

ATTENDU que les relevés de la zone inondable ont été mis-à-jour par un arpenteur géomètre;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 2, M. Michel Roy le 13 février 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit projet de règlement no 483-2017 a été tenue le 21 mars 2017 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14e Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 483-2017 intitulé :

RÈGLEMENT 483-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LES PLANS DE ZONAGE QUI LUI SONT ANNEXÉS

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

1. Sont modifiés, afin de rendre la zone inondable conforme aux relevés de l'arpenteur géomètre, M. Francis Carrier, minute 10 407 :

- a) Les plans de zonage, périmètre urbain et rural, annexés au règlement # 373-2007
- b) La carte du risque d'inondation jointe au règlement 373-2007, article 8.4.

2. Sont modifiés de la façon suivante les plans de zonage, périmètres urbain et rural, annexés au règlement # 373-2007:

- a) La zone AG-202 est agrandie afin d'y inclure une partie du lot 29B du rang B (secteur 17e rue Est).

Le tout tel qu'il apparait aux cartes annexées :

ANNEXE A (AVANT)

1A - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone inondable 26e Avenue

2A - Carte risque d'inondation

3A - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone AG-202

ANNEXE B (APRES)

1B - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone inondable 26e Avenue

2B - Carte risque d'inondation

3B - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone AG-202

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adoption du projet de règlement : 13 février 2017
Avis de motion : 13 février 2017
Avis d'assemblée publique de consultation : 1er mars 2017
Assemblée publique aux fins de consultation : 21 mars 2017
Adoption du règlement : 10 avril 2017
Obtention du certificat de conformité
De la M.R.C. de Beauce-Sartigan :
Avis public de l'entrée en vigueur :

Rosaire Coulombe
Maire

Christiane Lacroix
Directrice générale & secrétaire trésorière

**2017-04
86**

13.03 - Adoption du règlement # 484-2017 - séance du conseil

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement régissant les séances du conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'adresse de tenue des séances du conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour certains articles du règlements;

ATTENDU qu'en vertu de l'article #150 du code municipal, il peut y avoir une seule période de question en cour de séance;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège no 2, M. Richard Morin, lors de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD MORIN

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'adopter le règlement no 484-017 intitulé :

**RÈGLEMENT 484-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
303-1997 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ LA GUADELOUPE**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 6 du règlement est abrogé et remplacé par le texte suivant :

- Le conseil siège dans la salle des délibérations du conseil, à l'Hôtel de ville de La Guadeloupe située au 763, 14e Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe.

Article 3

L'article 18 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

- L'ordre du jour doit être établi selon le modèle suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Activités spéciales
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Correspondance
6. Hygiène du milieu-recyclage
7. Sécurité publique

8. Travaux publics-aqueduc-égouts
9. Loisirs - tourisme
10. Urbanisme - développement du territoire
11. Finance - gestion des services
12. Législation
13. Divers
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

Article 4

L'article 22 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

- Les sessions du conseil comprennent une (1) période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil

Article 5

L'article 23 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

- La période de question est d'une durée maximum de 20 minutes à chaque séance.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion : 13 mars 2017
Adoption du règlement : 10 avril 2017
Avis public de l'entrée en vigueur : 2017

Rosaire Coulombe
Maire

Christiane Lacroix
Directrice générale & secrétaire trésorière

**2017-04
87**

13.04 - Adoption du règlement # 485-2017 - revitalisation

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement établissant un programme de revitalisation pour les exercices 2014 à 2018 inclusivement;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes jointes au règlement #459-2014;

ATTENDU que certain articles du règlement # 459-2014 doivent être éclaircis :

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD MORIN

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'adopter le règlement no 485-017 intitulé :

**RÈGLEMENT 485-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
459-2014 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LES
EXERCICES 2014 À 2018 INCLUSIVEMENT**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les annexes suivantes sont mises à jour pour faire partie intégrante du règlement 459-2014:

- Annexe 1 : territoire d'application des subventions à la construction résidentielle (terrains desservis)
 - Certains secteurs partiellement desservis, en zone urbaine ou agricole, sont joints au territoire admissible au crédit de taxes « secteurs desservis »
- Annexe 2 : territoire d'application des subventions à la construction résidentielle (nouvelles rues à desservir)
- Annexe 3 : territoire d'application des subventions à la construction résidentielles (zone agricole)
- Annexe 4 : territoire d'application des subventions à l'acquisition et à la rénovation résidentielle d'immeuble âgé :
 - tout le territoire de la municipalité La Guadeloupe

Article 3

Est ajouté aux articles 1 a), 4a) et 7 a) :

- Les crédits de taxes foncières accordés aux nouvelles constructions s'appliquent sur la valeur foncière de l'immeuble.

Article 4

Est ajouté au 1er paragraphe de l'article 11 du règlement 459-2014 :

- Par contre, pour toute 1ère acquisition sur le territoire de la municipalité, l'acquéreur aura droit au remboursement de droit de mutation sur un immeuble ayant déjà bénéficié du programme.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion : 13 mars 2017
Adoption du règlement : 10 avril 2017
Avis public de l'entrée en vigueur : 2017

Rosaire Coulombe
Maire
trésorière

Christiane Lacroix
Directrice générale & secrétaire

14 - DIVERS

Aucun sujet.

2017-04
88

14.01 - Plan de prévention de la municipalité - politique

Attendu le plan de prévention de la municipalité afin d'assurer la sécurité des employés;

Attendu les politiques déposées à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu d'adopter les politiques suivantes et qu'une présentation en soit faite aux employés de la municipalité conformément au plan de prévention:

- Politique d'alcool et de drogue

- Politique d'assignation temporaire
- Politique de conduite de véhicule
- Politique de santé et de sécurité au travail

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Claude Lavoie 562 9e Avenue:

- Problème de sécurité dans le stationnement du Centre Sportif lors d'évènement d'envergure.

Le problème sera étudié en comité des travaux publics.

**2017-04
89**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 8h50

Rosaire Coulombe, maire

Christiane Lacroix, directrice générale